

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE
(G.H.M.)
7, rue La Boétie, PARIS 8°

PARIS, le 21 JUIN 1955

Cher Camarade,

Vous êtes prié de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le :

MERCREDI 29 JUIN à 21 Heures

au siège du C.A.F., 7 rue La Boétie, PARIS (8°)

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral et financier
- Renouvellement du Comité

Dans le cas où, Membre Actif, vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, nous vous demandons de vous faire représenter pour que le quorum soit atteint, en nous retournant le pouvoir ci-joint, en blanc, ou établi en faveur d'un membre actif assistant à l'Assemblée.

Une réception aura lieu de 17 heures à 20 heures au cours de laquelle les Auteurs de livres de Montagne dédicaceront leurs oeuvres.

A l'issue de l'Assemblée générale les Membres de l'Expédition du MAKALU communiqueront à leurs camarades leurs premières impressions.

Veillez agréer, Cher Camarade, l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Président,

Maurice HERZOG

Le Secrétaire Général,

Jean COUZY

COTISATIONS

La cotisation de l'année 1955 est fixée comme suit :

1° - Membres résidant en France

Membres du G.H.M. adhérents au C.A.F. (recevant "LA MONTAGNE-ALPINISME" par l'intermédiaire du C.A.F.) 850 frs

Membres du G.H.M. non adhérents au C.A.F. (recevant "LA MONTAGNE-ALPINISME" par notre intermédiaire) 1.200 frs

2° - Membres résidant à l'étranger

Membres du G.H.M. adhérents au C.A.F. (recevant "LA MONTAGNE-ALPINISME" par l'intermédiaire du C.A.F.) 950 frs

.../...

Membres du G.H.M. non adhérents au C.A.F. (recevant
"LA MONTAGNE-ALPINISME" par notre intermédiaire)

I.300 frs

Les cotisations peuvent être réglées par virement postal ou chèque
bancaire à l'ordre de :

Monsieur Jean MIGNON - Trésorier du G.H.M.
37 rue de Bellefond, PARIS (9^e)
C.C.P. PARIS 1571-99

Les cotisations arriérées font éventuellement l'objet d'une note jointe.

A V I S

REINTEGRATION

R. COUTAZ, de ChamoniX
F. SALATI, de Genève

HONORARIAT

Demandent à passer membres honoraires :

R. MICHON del CAMPO, de Paris
E. BRUHL, de Paris
CHEVALIER Michel, de Grenoble
Mme Marcel LCHAC, de Paris

DEMISSION

Lucien BERARDINI, de Paris
PAPAGOT, de Vanves
CORNAZ, de Chalon-sur-Saône
GARDENT, de Monthaupin

REDUCTION SUR LE CHEMIN DE FER DU MONTENVERS

Sur la demande de notre Président, le Chemin de Fer du Montenvers a bien
voulu accorder 50 % de réduction aux Membres du G.H.M. affiliés au C.A.F. Cette ré-
duction est accordée sur présentation simultanée :

- de la carte du C.A.F. avec photo timbrée au millésime de l'année en cours,
- de la carte du G.H.M. comportant timbre au millésime de l'année en cours.

Les membres, qui désirent bénéficier de cette réduction, sont priés d'
adresser leur demande au Trésorier du Groupe en joignant une enveloppe timbrée pour
envoi de la carte du G.H.M. Cette carte n'est délivrée qu'aux Membres à jour de
leurs cotisations.